

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par

M. Cordery, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Médico-social)

-----

**ARTICLE 45 SEXIES**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, un rapport sur la prise en charge hospitalière des personnes handicapées et sur les conditions de revalorisation des tarifs appliqués à cette prise en charge. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement de l'article adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.